

ENQUÊTE PUBLIQUE



Déroulement de l'enquête publique unique relative au projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du PAYS D'ORTHE et ARRIGANS

Enquête publique unique du lundi 6 octobre 2025 au vendredi 7 novembre 2025

Par arrêté n° 2025-13 en date du 6 août 2025, le Président de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays d'Orthe et Arrigans.

L'enquête publique relative au projet d'élaboration du SCoT est organisée de manière unique par Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans compétent à ouvrir et à organiser l'enquête dans les modalités précisées par l'article L123-6 et R123-9 du code de l'environnement.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, l'objet de cette enquête est d'informer le public et de permettre à toute personne qui le souhaite de porter des observations et des suggestions sur le projet.

L'enquête publique se déroulera du lundi 6 octobre 2025 à partir de 9 heures au vendredi 7 novembre 2025 jusqu'à 17 heures.

Le SCoT est un document de planification territoriale à long terme (20 ans) qui détermine la stratégie d'aménagement souhaitée par les élus de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans. Cette stratégie d'aménagement est destinée à servir de cadre de référence pour les différentes politiques notamment celles concernant les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de biodiversité, de l'énergie et du climat...

Commission d'enquête

Par ordonnance n° E25000043/64 du 19 mai 2025, le Président du Tribunal Administratif de PAU a désigné :

- Madame Anne SAOUTER, en qualité de Présidente de la commission d'enquête,

- Madame Anne GUCHAN-DORLANNE, en qualité de membre titulaire de la commission d'enquête, - Monsieur Philippe MAHOU, en qualité de membre titulaire de la commission d'enquête,

- Monsieur Alain JOUHANDEAUX, en qualité de membre suppléant de la commission d'enquête.

Consultation du dossier d'enquête publique

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier sur différents supports (papier et dématérialisé) dans les lieux suivants :

- Sur le registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6436>

- Sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans : SCOT du Pays d'Orthe et Arrigans - Pays d'Orthe et Arrigans - Sur les sites internet des communes du territoire qui en détiennent

Lieux de consultation du dossier d'enquête publique au format papier :

- **Siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans** - 156, route de Mahoumic - 40300 PEYREHORADE - Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h ; **Antenne de proximité de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans** - 60, allée du Marais - 40290 MISSON - Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h ; **Mairie de Peyrehorade** - 14, rue Alsace Lorraine - 40300 PEYREHORADE - Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h-12h et 14h-17h - Mardi : 9h-12h et 14h-19h - 1^{er} samedi de chaque mois de 9h à 12h (sauf en août) ; **Mairie de Pouillon** - 96, place de la Mairie - 40300 POUILLON - Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 ; **Mairie de Labatut** - 1, parvis des Droits de l'Homme - 40300 LABATUT - Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h15 à 18h - Le samedi de 9h à 12h - Fermé le mercredi matin ; **Mairie de Habas** - 56, place de l'Eglise - 40290 HABAS - Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h - Le samedi de 9h à 12h ; **Mairie de St-Lon-les-Mines** - 30 route de la Payolle - 40300 ST LON LES MINES - Du lundi au samedi de 9h15 à 12h15

Lieux de consultation du dossier d'enquête publique au format numérique sur un poste informatique dédié :

- **Siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans** - 156, route de Mahoumic - 40300 PEYREHORADE - Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h ; **Mairie de Sorde l'Abbaye** - 4, place de l'Eglise - 40300 SORDE L'ABBAYE - Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30 - Fermé le mercredi après-midi ; **Mairie de Port-de-Lanne** - 26, place de la Liberté - 40300 PORT DE LANNE - Lundi : 9h-12h30 - Mardi : 9h-12h30 et 17h-20h - Mercredi : 9h-12h30 et 13h30-16h30 - Jeudi : 9h-12h30 - Vendredi : 9h-12h30 et 13h30-16h30 ; **Mairie de Tilh** - 57, avenue de la Poste - 40360 TILH - Ouvert tous les matins du lundi au samedi inclus de 9h à 12h

Recueil des observations et permanences

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier sur différents supports et consigner ses observations :

- Sur les registres d'enquête papier, tenus à disposition dans les lieux de consultation du dossier papier répertoriés dans le tableau précédent

- Par courrier postal à l'attention de Madame la Présidente de la commission d'enquête au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans à l'adresse suivante : Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans - 156, route de Mahoumic - 40300 PEYREHORADE

- Par courriel à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-6436@registre-dematerialise.fr

- Sur le registre dématérialisé sécurisé, accessible 7j/7 et 24h/24 pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/6436>

Les observations du public formulées sur le registre dématérialisé sécurisé, ainsi que celles inscrites sur le registre papier, sont consultables par le public sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/6436> - Sur le registre dématérialisé sécurisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/6436>) notamment via les postes informatiques mis à la disposition du public dans les lieux indiqués dans le tableau ci-dessus

- Par courrier ou observations recueillis par l'un des commissaires enquêteurs qui se tiendra à disposition du public lors de permanences indiquées dans le tableau ci-après :

Permanences assurées par la commission d'enquête :

Siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans - 156, route de Mahoumic - 40300 PEYREHORADE - Vendredi 7 novembre 2025 de 14h à 17h ; **Antenne de proximité de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans** - 60, allée du Marais - 40290 MISSON - Vendredi 24 octobre 2025 de 14h à 17h ; **Mairie de Peyrehorade** - 14, rue Alsace Lorraine - 40300 PEYREHORADE - Lundi 06 octobre 2025 de 9h à 12h ; **Mairie de Pouillon** - 96, place de la Mairie - 40300 POUILLON - Jeudi 16 octobre 2025 de 13h30 à 16h30 ; **Mairie de Labatut** - 1, parvis des Droits de l'Homme - 40300 LABATUT - Jeudi 16 octobre 2025 de 9h à 12h ; **Mairie de Habas** - 56, place de l'Eglise - 40290 HABAS - Samedi 25 octobre 2025 de 9h à 12h ; **Mairie de Saint-Lon-les-Mines** - 30, route de la Payolle - 40300 SAINT LON LES MINES - Vendredi 7 novembre 2025 de 9h15 à 12h15.

Les observations ainsi transmises (registre papier, courrier postal ou mail) seront versées au registre dématérialisé sécurisé ouvert pour l'enquête publique relative à la procédure précitée.

Clôture de l'enquête publique

À l'expiration du délai de l'enquête, prévu à l'article 1, les registres seront clos et signés par la Présidente de la commission d'enquête qui transmettra, au Président de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans et au Président du Tribunal Administratif, son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai d'un mois.

Huit jours après la réception des registres, la commission d'enquête rencontrera le pétitionnaire du projet et lui communiquera les observations écrites ou orales, celles-ci étant consignées dans un procès-verbal, en l'invitant à produire un mémoire en réponse sous quinze jours.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant un an, au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans et en Préfecture des Landes, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de SCoT du Pays d'Orthe et Arrigans sera soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Informations complémentaires

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée au technicien en charge de l'élaboration et du suivi du projet de SCoT du Pays d'Orthe et Arrigans, Camille LARRERE. Cette personne peut être consultée à ce sujet au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans - 156, route de Mahoumic - 40300 PEYREHORADE ; par téléphone au 05 58 73 60 03 ; ou par courriel à scot@orth-arri.fr.

Fait à PEYREHORADE le 6 août 2025,

Le Président, Jean-Marc LESCOUTE

Les Petites Affiches Landaises sont habilitées à publier les annonces judiciaires et légales dans le département des Landes :

- Ventes de fonds de commerce - Constitutions, modifications de sociétés - Avis d'enquêtes publiques - Appels d'offres - Les Tribunaux de Justice et de Commerce. Les Petites Affiches Landaises traitent la diffusion de vos annonces légales, hors département, sans surcoût.

Contact : 25, rue Gambetta - BP 40131 - 40103 DAX CEDEX - Téléphone : 05 58 74 11 24 - Fax : 05 58 56 08 31